

Version provisoire



Ministère de l'Éducation

Approche réciproque en éducation – Notification par écrit pour les élèves admissibles fréquentant une école admissible administrée par une Première Nation

Nom de l'école d'accueil *

Les renseignements qui suivent serviront à la collecte de renseignements du personnel administratif de l'école, conformément à la *Loi sur l'éducation*. Leur collecte a pour but principal de confirmer l'admissibilité de l'élève à l'approche réciproque en éducation et d'amorcer les démarches à cette fin.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. Notification par écrit de l'entité

Renseignements sur l'entité

La présente notification est faite par *

- une bande un conseil de bande une administration scolaire autorisée par une bande ou un conseil de bande
 la Couronne du chef du Canada une administration scolaire autorisée par la Couronne du chef du Canada

Nom légal de l'entité *

Renseignements sur la personne-ressource

Nom de famille*

Prénom *

Titre *

Adresse

N° d'appartement

N° de voirie *

Nom de la rue *

Case postale

Ville/localité *

Province *

Code postal *

Numéro de téléphone *

poste

N° de télécopieur

Adresse électronique

Renseignements sur l'élève

Nom de famille *

Prénom *

Date de naissance (aaaa/mm/jj) *

NISO provincial (s'il est connu)

Nom de l'école censée accueillir l'élève *

Date où l'école est censée admettre l'élève admissible (aaaa/mm/jj) *

Besoins particuliers en matière d'éducation *

- PEI (plan d'éducation individualisé) Anomalies de comportement Anomalies d'ordre intellectuel Anomalies de communication Anomalies physiques
- Anomalies multiples Ne s'applique pas

Crédits scolaires accumulés ou niveau de scolarité le plus récent réussi par l'élève _____

- L'entité faisant la présente notification demande au conseil scolaire de transférer les antécédents d'assiduité de l'élève à l'école que l'élève entend fréquenter.
- L'entité faisant la présente notification demande au conseil scolaire de transférer le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève à l'école que l'élève entend fréquenter.

Le DSO est un dossier permanent constitué pour chaque élève qui s'inscrit dans une école de l'Ontario. Il accompagne l'élève lorsque ce dernier change d'école dans la province. Le transfert du DSO est important pour que l'école d'accueil retrace les progrès scolaires de l'élève et les autres documents utiles requis pour la réussite scolaire de l'élève. Le DSO peut également contenir des renseignements importants relatifs aux services d'adaptation scolaire, aux modifications de services éducatifs, à la santé ou à la garde de l'élève qui visent à favoriser l'apprentissage de l'élève.

Notes complémentaires

Nom du représentant	Date (aaaa/mm/jj) *
Signature du représentant (j'ai le pouvoir de lier l'entité susnommée) *	

2. Notification par écrit du parent, du tuteur ou de l'élève

Nom de famille légal de l'élève *	Prénom légal de l'élève *
-----------------------------------	---------------------------

La présente notification est faite par *

- le parent de l'élève ¹ le tuteur de l'élève l'élève, qui a au moins 18 ans
- l'élève, qui a 16 ou 17 ans et s'est soustrait à l'autorité parentale

Nom du parent, du tuteur ou de l'élève ² *

Adresse de l'élève

N° d'appartement	N° de voirie *	Nom de la rue *	Case postale
Ville/localité *		Province *	Code postal *

Adresse du parent ou du tuteur (si cela s'applique et si elle diffère de l'adresse ci-dessus)

N° d'appartement	N° de voirie *	Nom de la rue *	Case postale
Ville/localité *		Province *	Code postal *

N° de téléphone du parent, du tuteur ou de l'élève *	Adresse électronique du parent, du tuteur ou de l'élève
--	---

Nom de l'école qui entend admettre l'élève *	Date d'admission prévue de l'élève à l'école susnommée (aaaa/mm/jj) *
--	---

- Je consens par les présentes à ce que les antécédents d'assiduité de l'élève susnommé soient transmis à l'école susnommée.

Je consens par les présentes à ce que le dossier scolaire de l'Ontario de l'élève susnommé soit transmis à l'école susnommée.

3. Signature

Signature du parent, du tuteur ou de l'élève *

Date (aaaa/mm/jj) *

¹ Le terme « tuteur » s'entend au sens de la *Loi sur l'éducation* et désigne une personne qui a la garde légale de l'enfant et qui n'est ni son père ni sa mère ou une personne aux soins de qui a été confiée ou chez qui habite une personne ayant l'âge de scolarité obligatoire.

² L'élève peut faire une notification par écrit s'il a 16 ou 17 ans et s'est soustrait à l'autorité parentale ou s'il a au moins 18 ans.